



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA LOMAGNE

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU 25 AOUT 2020

Etaient présents :

Jean- Jacques SANGALII – Sébastien LANNES – Odile BORDES – Guillaume POLO – Elodie GIORDANO – Alain MAGNAUT – Elodie MARCONATO – Patrice CASSE – Véronique DE STEFANI – Jean-Claude RICAU – Pierrette LESCURE – Florence CHEBASSIER – Christian MANABERA – Cédric DUGROS – Pierre SCUDELARO – Cornelis MIJNSBERGEN – René CARPENTIER – Marie-Sophie DUBOIS-MASSES – Daniel GOBATTO – Dominique GONELLA – Max ROUMAT – Alain POMARES – Jessica DARROUX – Anne Marie PISONI – Patrice SUAREZ – Joël DUCOS – Bruno CALAO – Romuald PORCHERON – Karine JACKSON – Pierre PELLEFIGUE – Danièle GUILBERT – David COLLEONI – Serge PIVETTA – Benoît DUGOUJON – Francis BARELLA – Thierry MANISSOL – Marie SEUBE – Philippe BLANCQUART – Yannick DELEMASURE – Michel L'HER – Roland MARAGNON – Eric NAZARIES – Alain FREZOULS – Denise GOULARD – Benjamin VERGNES – Maryse GOURGUES – Karine MONGE – Christophe TERNIER – Lionel POUTEAU – Murielle FAURE

Etaient absents ou excusés :

Sébastien BIASOLO – Brigitte LAURENTIE-ROUX – Martine CAMBIER – Kathy VIGNAUX-SCHWEITZER – Pétra FORZY – Alexandre RINSANT – Antoine COURNOT – Carole BELLIER – Marie-Laure PEYRABELLE- Thierry BROCQUA

Ont donné procuration :

- Brigitte ROUX-LAURENTIE à Véronique DE STEFANI
 - Kathy VIGNAUX – SCHWEITZER à Marie-Sophie DUBOIS-MASSES
- Nombre de délégués présents : 50
Absents : 10

Philippe BLANCQUART, Vice-Président sortant remercie le Président sortant, Gérard DUCLOS pour tout le travail qui a été accompli au cours des derniers mandats ainsi que le personnel technique et administratif pour son investissement. Il invite ensuite Danièle GUILBERT, doyenne d'âge à présider la séance.

Danièle GUILBERT procède à l'appel nominal des délégués des communes adhérentes au Syndicat. Le quorum étant atteint, elle rappelle l'ordre du jour :

Approbation du Compte Rendu de la séance du 10 mars 2020

Danièle GUILBERT donne lecture du compte rendu de la séance du 10 mars 2020.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 10 mars 2020.

Election du Président :

Danièle GUILBERT indique à l'assemblée délibérante qu'il convient de procéder à l'élection du nouveau Président du SIDEL et demande aux membres présents s'il y a des candidats ;

Messieurs Philippe BLANCQUART et Patrice SUAREZ présentent leur candidature.

Philippe BLANCQUART, Maire de SEMPESSERRE, explique ses motivations à l'Assemblée délibérante notamment en soulignant qu'il siège au SIDEL depuis 2014 et qu'il est chargé du développement durable au sein de la CCLG, ces deux postes étant étroitement liés. Il ajoute que ce lien a une limite géographique étant entendu que la Communauté de Communes Bastides de Lomagne est également adhérente au SIDEL.

Il rappelle aux membres présents les termes du courrier qui leur a été adressé récemment et par lequel il leur proposait sa candidature à la Présidence du SIDEL afin de poursuivre les objectifs fixés par l'équipe sortante dont il faisait partie.

A son tour, Patrice SUAREZ, Maire de PAUILHAC, fait part de ses motivations au Comité Syndical. Il indique qu'il est chargé de l'urbanisme et de l'habitat au sein de la CCLG. Patrice SUAREZ rappelle aux membres présents que l'incinérateur des ordures ménagères construit en 1977 sur la Commune de PAUILHAC a été fermé en 2000 au motif qu'il ne répondait plus aux normes environnementales (existence de trace de dioxines notamment). Il indique que la compétence traitement a ensuite été transférée à TRIGONE et rappelle que depuis, le site de Pauilhac est devenu un quai de transfert destiné au stockage des déchets collectés par le SIDEL qui sont ensuite acheminés vers le Centre de Tri d'Auch pour ceux issus de la collecte sélective et vers le Centre d'Enfouissement de Pavie pour les déchets ultimes.

Patrice SUAREZ confirme les propos de Philippe BLANCQUART relatifs au coût du traitement qui va subir une augmentation sensible dans les années à venir et qu'il conviendra de maîtriser par une baisse de la production des déchets.

Le travail de communication est un premier levier qui commence à porter ses fruits, mais il faudra également aider financièrement les communes pour leur donner les moyens d'investir.

Le deuxième levier est la mise en place d'une tarification incitative dont l'étude est en cours. Les conclusions seront portées à la connaissance des Communes et l'avis des Elus sera d'une importance capitale pour la prise de décision.

Patrice SUAREZ ajoute que l'accès au recyclage peut être facilité notamment avec le déverrouillage des bacs de tri dont l'opercule est trop petit.

A l'instar de Philippe BLANCQUART, Il remercie également le personnel technique et administratif du SIDEL qui a assuré la continuité du service pendant toute la période de la crise sanitaire et notamment durant le confinement.

Danièle GUILBERT rappelle ensuite à l'Assemblée délibérante que le Président est élu au scrutin secret et invite les délégués à se rendre aux urnes.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants : 50 Nombre de suffrages exprimés : 51

Nombre de procurations : 2

Nombre de bulletins : 52 Majorité absolue : 26

Bulletins blancs : 1

Ont obtenu :

Monsieur Patrice SUAREZ : 28 voix

Monsieur Philippe BLANCQUART : 23 voix

Monsieur Patrice SUAREZ ayant obtenu la majorité absolue est élu Président ;

Election des membres du bureau (5 Vice-présidents et 12 membres) :

Patrice SUAREZ remercie Danièle GUILBERT d'avoir présidé le début de séance. Il remercie également vivement les délégués pour la confiance qu'ils lui témoignent. Il invite ensuite les membres présents à procéder, dans les mêmes conditions, à l'élection des membres du bureau composé du Président, de 5 Vice-Présidents et de 12 membres.

Election du 1^{er} Vice-président

Est candidat au poste de 1^{er} Vice-président : Monsieur Daniel GOBATTO.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 52 : (40 pour et 12 blancs)

Nombres de suffrages exprimés : 40

Majorité absolue : 21

Monsieur Daniel GOBATTO ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Premier Vice-président

Election du 2^{ème} Vice-président :

Est candidate au poste de 2^{ème} Vice-présidente : Madame Véronique DE STEFANI

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 52 : (35 pour ,16 blancs et 1 nul)
Nombres de suffrages exprimés : 35
Majorité absolue : 18

Madame Véronique DE STEFANI ayant obtenu la majorité absolue est proclamée 2^{ème} Vice-présidente.

Election du 3^{ème} Vice-président

Est candidat au poste de 3^{ème} Vice-président : Monsieur Lionel POUTEAU.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 52 : (40 pour et 12 blancs)
Nombres de suffrages exprimés : 40
Majorité absolue : 21

Monsieur Lionel POUTEAU ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 3^{ème} Vice-président.

Election du 4^{ème} Vice-président

Sont candidats au poste de 4^{ème} Vice-président : Monsieur Alain POMARES et Madame Florence CHEBASSIER

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 52
Bulletins blancs : 2
Nombre de suffrages exprimés : 50
Majorité absolue : 26

Ont obtenu :

Madame Florence CHEBASSIER : 34 voix
Monsieur Alain POMARES : 16 voix

Madame Florence CHEBASSIER ayant obtenu la majorité absolue est proclamée 4^{ème} Vice-présidente

Election du 5^{ème} Vice-président

Est candidat au poste de 5^{ème} Vice-président : Monsieur Sébastien LANNES.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 52 : (48 pour et 4 blancs)
Nombres de suffrages exprimés : 48
Majorité absolue : 25

Monsieur Sébastien LANNES ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 5^{ème} Vice-président.

Election des 12 membres du bureau

Sont candidats pour être membres du bureau : Madame Odile BORDES, Madame Marie-Sophie DUBOIS-MASSES, Madame Kathy VIGNAUX -SCHWEITZER, Monsieur Philippe STARCK, Monsieur René CARPENTIER, Monsieur Max ROUMAT, Madame Nicole ARDOUIN, Monsieur Alain MAGNAUT, Monsieur Benjamin VERGNES, Madame Maryse GOURGUES, Madame Sabah MERZAK, Madame Brigitte LAURENTIE-ROUX ;

Chaque candidat est élu à la majorité absolue (52 voix pour).

Ainsi constitué, le nouveau bureau du Syndicat est déclaré immédiatement installé par Patrice SUAREZ, Président.

Lecture de la charte de l'élu local

Patrice SUAREZ rappelle au Comité Syndical que lors de la première réunion de l'organe délibérant, immédiatement après l'élection du Président, des Vice-présidents et des autres membres du Bureau, le Président donne lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L.1111-1-1 DU Code des Collectivités Territoriales.

Patrice SUAREZ remet à chaque délégué une copie de la charte de l'élu local et en donne lecture.

Le Comité Syndical prend acte de la charte.

Délégation du Comité Syndical au Président

Patrice SUAREZ rappelle aux membres présents qu'en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical peut déléguer au Président, durant la durée de son mandat, certaines attributions de l'assemblée délibérante. Afin de faciliter le bon fonctionnement du syndicat, Patrice SUAREZ demande aux membres présents de lui donner délégation pour être chargé :

- De procéder, à la réalisation des emprunts d'un montant maximum annuel de 700 000 € destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article [L. 2221-5-1](#), sous réserve des dispositions du « c » de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret et lorsque les crédits sont inscrits au budget ainsi que toute décision concernant leurs avenants n'entraînant pas une augmentation du montant initial supérieur à 5% des crédits inscrits au budget ;
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- D'autoriser, au nom de la collectivité, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre et dont le montant ne dépasse pas 3 000 € ;
- De demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions après adoption par le Comité Syndical du plan de financement de l'opération ;
- D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, accorde au Président le bénéfice des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales telles qu'exposées ci-dessus.

Election des membres présents à la Commission d'Appel d'Offres

Patrice SUAREZ rappelle qu'en application de l'article 22 du code des marchés publics, il convient de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres se répartissant comme suit : 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.

Une liste est proposée et présente les membres suivants :

Titulaires : Monsieur Lionel POUTEAU, Madame Véronique DE STEFANI, Monsieur Christophe TERNIER, Monsieur Daniel GOBATTO, Monsieur Dominique GONELLA.

Suppléants : Madame Kathy VIGNAUX SCHWEITZER, Madame Florence CHEBASSIER, Madame Karine JACKSON, Monsieur René CARPENTIER, Monsieur David COLLEONI.

Il est ensuite procédé au vote et au dépouillement :

Nombre de liste de titulaires : 1
Nombre de bulletins : 52
Nombres de voix : 52 pour

Nombre de liste de suppléants : 1
Nombre de bulletins : 52
Nombres de voix : 52 pour

Les 5 sièges de titulaires et les 5 sièges de suppléants sont donc attribués et les listes sont déclarées élues pour faire partie, avec Patrice SUAREZ (Président de droit) de la commission d'appel d'offres.

Désignation de deux délégués représentant le SIDEL à TRIGONE

Le Président indique qu'il convient d'élire deux délégués (un titulaire et un suppléant) représentant le SIDEL à TRIGONE.

Il demande s'il y a des candidats pour ces postes.

Sont candidats : Patrice SUAREZ en qualité de titulaire
Daniel GOBATTO en qualité de suppléant.

Il est procédé au vote :

Nombre de votants : 50
Nombre de procurations : 2
Nombre de suffrages exprimés : 52
Majorité absolue : 27
Pour : 52

Ils sont élus au premier tour de scrutin, à la majorité absolue.

Désignation d'un représentant du SIDEL à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration de la SPL

Patrice SUAREZ indique qu'il y a lieu d'élire un représentant à la SPL de Transport TRIGONE qui effectue, pour le compte de TRIGONE l'enlèvement des bennes sur les 4 déchèteries du Territoire du SIDEL d'une part et procède, pour le compte du SIDEL, à la collecte et au transport du verre d'autre part.

Monsieur Sébastien LANNES est candidat à ce poste et est désigné, à l'unanimité, représentant de la SPL.

Désignation des délégués Elu et Agent au CNAS

Le Président rappelle que le SIDEL est adhérent au CNAS, organisme qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la Fonction Publique Territoriale et de leurs familles en leur proposant un large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances...) qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre à leurs attentes. Patrice SUAREZ rappelle le rôle des délégués et demande aux membres du Comité s'il y a des candidats pour ce poste.

Florence CHEBASSIER propose d'être désignée, ce qui est accepté par tous les membres de l'assemblée.

Florence CHEBASSIER est donc désignée déléguée représentant les élus au sein du Comité National d'Action Sociale ; Nadine de GRENIER est désignée déléguée représentant les agents au sein du CNAS.

Don de la Congrégation des Sœurs de la Providence

Le Président fait part à l'Assemblée délibérante d'un don que la congrégation des sœurs de la Providence a fait au SIDEL d'un montant de 80 € destiné à remercier les agents d'avoir assuré une continuité de service lors de la crise sanitaire occasionnée par l'épidémie de la COVID 19 et notamment durant la période de confinement. Patrice SUAREZ indique aux membres présents qu'en application de l'article L 2242-1 du CGCT, il appartient au Comité Syndical de se prononcer sur l'acceptation de ce don.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, accepte, à l'unanimité, le don par chèque bancaire à l'ordre du SIDEL de la Congrégation des Sœurs de la Providence d'un montant de 80 €.

Versement d'une prime exceptionnelle dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Le Président rappelle aux membres présents qu'en application des dispositions prévues par le décret n°2020-570 du 14 mai 2020, les Collectivités peuvent verser une prime exceptionnelle aux personnels mobilisés dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de la COVID 19 pour assurer la continuité du service public. Le plafond de cette prime est fixé à 1 000 € ;
 Patrice SUAREZ propose au Comité Syndical d'accorder le versement de cette prime aux agents de collecte et des ateliers dans les limites du plafond prévu par la loi et à hauteur de 35 € par agent et par jour travaillé durant la période de confinement. Il précise que le montant global s'élève à 10 820 €.

La question est posée de savoir si une erreur ne s'est pas glissée dans l'application des textes étant donné que dans le secteur privé, le mode de calcul de cette prime prend en compte la totalité des jours ouvrés, ce qui conduirait à verser des montants plus élevés.

Céline ADAM répond que le décret pour la Fonction Publique stipule que l'élément fondateur de la prime est un surcroît de travail généré par le confinement et que l'assiette de calcul utilisée est donc basée sur le nombre de jours travaillés.

Patrice SUAREZ salue la qualité du travail qui a été effectué pendant la période de confinement et propose au Comité Syndical de voter cette prime en l'état.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à la majorité avec deux abstentions, approuve l'octroi de cette prime selon les modalités proposées et autorise le président à inscrire les montants correspondants au Budget.

Décision Modificative n° 1

Le Président explique aux membres présents que suite à l'acquisition du hangar situé face aux locaux du SIDEL, il convient de réajuster les écritures d'opérations d'ordre budgétaires équilibrées en dépenses et en recettes à hauteur de 75 000 €. Patrice SUAREZ précise que ces modifications sont nécessaires pour procéder à l'amortissement de ce bien et propose de les effectuer de la façon suivante :

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Article (chap.)	Montant	Article (chap.)	Montant
2141 (041) Construction sur sol d'autrui	75 000.00 €	2113 (041) Terrains aménagés	75 000.00 €
Total DEPENSES	75 000.00 €	Total RECETTES	75 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve la Décision Modificative N° 1.

Questions Diverses

Anaïs ARMENGOL remet à chaque Elu un livret expliquant le fonctionnement du Syndicat. Elle invite les délégués à contacter les services du SIDEL pour toute question.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée.

Le Président, Patrice SUAREZ

